



RAPPORT DE GESTION
SUR FORMULAIRE 51-102A1

EXERCICE CLOS LE

31 AOÛT 2019

Le 24 octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives.....	1
Activités de NAV CANADA	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs	2
Principales informations financières annuelles	3
Faits saillants financiers	9
Principales questions financières.....	11
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	14
Produits	14
Charges d'exploitation.....	17
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]	18
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)	19
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs	20
Autres éléments du résultat global.....	22
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs	23
Perspectives financières	23
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie	26
Transactions avec des parties liées.....	27
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	28
Informations financières trimestrielles (non audité)	28
Analyse des résultats trimestriels	29
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	30
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019	31
Liquidités et stratégie de financement	32
Cotes de crédit.....	34
Besoins en trésorerie	36
Gestion du capital	40
Instruments financiers et gestion des risques.....	41
CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	45
Prises de position comptables futures	46
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	47
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	48

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2019 (les « états financiers de l'exercice 2019 ») ainsi que de notre notice annuelle 2019 datée du 24 octobre 2019 (la « notice annuelle de l'exercice 2019 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2019 et de l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2019, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à www.sedar.com.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits – Redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » et « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Dépenses d'investissement et autres investissements » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2019. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 24 octobre 2019 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées de la Société pour l'exercice 2019, pour l'exercice 2018 et pour l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers consolidés de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	2017
Produits ¹⁾	1 437 \$	1 415 \$	1 291 \$
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$
Total des actifs	2 318 \$	2 334 \$	2 441 \$
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	2 087 \$	954 \$	1 475 \$
Total des passifs courants	283 \$	526 \$	671 \$
Total des passifs financiers non courants²⁾	1 444 \$	1 219 \$	1 232 \$
Total des passifs non courants, y compris les passifs financiers non courants	3 718 \$	2 340 \$	2 875 \$
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	376 \$	394 \$	342 \$

¹⁾ Les produits figurant dans le tableau ci-dessus sont présentés avant les ajustements au compte de stabilisation des tarifs et déduction faite du remboursement non récurrent au titre des redevances d'usage au cours de l'exercice 2017.

²⁾ Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme et les passifs dérivés. Se reporter à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Produits

En 2019, la Société a modifié ses redevances d'usage. Ainsi, les tarifs de base en vigueur ont baissé en moyenne de 0,4 %, ce qui, dans les faits, a prorogé la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % d'un an mise en œuvre pour l'exercice 2018. Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2019 ont augmenté de 25 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2018 en raison de l'accroissement de 1,9 % des volumes de circulation aérienne. Les produits attribuables aux contrats de services et de développement pour la vente de solutions technologiques de gestion de la circulation aérienne et les autres produits divers ont reculé de 4 \$, facteur en partie contrebalancé par la hausse de 1 \$ des produits liés au centre de conférence. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir de plus amples renseignements sur les soldes des produits.

Au cours de l'exercice 2018, il y a eu un accroissement de 5,1 % de la circulation aérienne gérée par la Société en regard de celle de l'exercice 2017, ce qui a conduit à une hausse de 125 \$ des produits tirés des redevances d'usage, laquelle tient compte du remboursement non récurrent aux clients de 60 \$ effectué au cours de l'exercice 2017.

Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires

Conformément à la stratégie financière de la Société et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2019, l'exercice 2018 et l'exercice 2017. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION » pour plus de détails sur le bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires.

Total des actifs

Au 31 août 2019, le total des actifs s'établissait à 2 318 \$, en baisse de 16 \$ par rapport à celui au 31 août 2018, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 15 \$ des actifs courants par suite d'une baisse de 8 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019 »), d'un recul de 4 \$ des débiteurs et autres ainsi que d'une diminution nette de 3 \$ des placements et autres actifs à court terme;
- une diminution de 26 \$ des immobilisations incorporelles liée essentiellement à l'amortissement du droit de navigation aérienne;
- une diminution de 9 \$ des prêts consentis à une partie liée découlant essentiellement du remboursement du crédit-relais accordé à Aireon au cours de l'exercice 2018;
- une diminution de 2 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'invalidité de longue durée (« ILD ») de la Société en raison de l'excédent de la charge au titre des prestations sur les cotisations versées;

partiellement compensées par :

- une hausse de 21 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à une augmentation des dividendes sur actions privilégiées à recevoir au cours de l'exercice et à des profits de change latents résultant de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- une hausse de 15 \$ des immobilisations corporelles.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Au 31 août 2018, le total des actifs s'établissait à 2 334 \$, en baisse de 107 \$ par rapport à celui au 31 août 2017, principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse de 184 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par suite des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 178 \$ et des sorties de trésorerie liées aux activités de financement de 91 \$, lesquelles ont été contrebalancées en partie par des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 85 \$;
- une diminution de 24 \$ des placements courants en raison surtout d'un prélèvement sur l'excédent de fonds du fonds de réserve pour le service de la dette;
- une diminution de 9 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'ILD de la Société en raison de l'excédent de la charge au titre des prestations sur les cotisations versées;

partiellement compensées par :

- une hausse de 68 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable essentiellement à l'augmentation de la juste valeur découlant du prix payé par NATS, le fournisseur de services de navigation aérienne (« FSNA ») du Royaume-Uni, pour son placement dans Aireon ainsi qu'une augmentation de 12 \$ des dividendes sur actions privilégiées à recevoir;
- une augmentation de 32 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles;
- une hausse de 10 \$ des autres actifs non courants attribuable au crédit-relais accordé à Aireon.

Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2019 a augmenté de 1 133 \$ par rapport à celui au 31 août 2018 du fait principalement de ce qui suit :

- une hausse de 1 010 \$ du compte de report réglementaire au titre des pertes à la réévaluation des régimes de retraite;
- une augmentation de 96 \$ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation recouvrées au moyen de l'établissement des tarifs;
- une hausse de 11 \$ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les pertes à la réévaluation de 17 \$ pour l'exercice 2019 et de recouvrer une somme de 6 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;
- une hausse de 9 \$ du compte de report réglementaire au titre des prestations complémentaires de retraite en vue de différer les pertes à la réévaluation de 13 \$ pour l'exercice 2019 et de recouvrer une somme de 4 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;
- une hausse de 7 \$ du compte de report réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées en vue de différer une perte de 9 \$ sur un contrat à terme sur obligations, laquelle a été atténuée par le recouvrement de pertes différées au cours d'exercices antérieurs.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2018 a diminué de 521 \$ par rapport à celui au 31 août 2017 du fait principalement de ce qui suit :

- une baisse de 608 \$ du compte de report réglementaire au titre du report des profits à la réévaluation des régimes de retraite pour l'exercice 2018;
- une baisse de 21 \$ des comptes de report réglementaires au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les profits à la réévaluation de 14 \$ pour l'exercice 2018 et de recouvrer une somme de 8 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 98 \$ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et au titre du déficit de solvabilité à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs;
- une augmentation de 22 \$ du compte de report réglementaire au titre des réévaluations des prestations complémentaires de retraite.

Total des passifs courants

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 243 \$ au 31 août 2019 par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 250 \$ de la partie courante de la dette à long terme en raison du remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 250 \$ arrivés à échéance en avril 2019;
- une diminution de 5 \$ des fournisseurs et autres créditeurs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 8 \$ des emprunts bancaires;
- une augmentation de 3 \$ des produits différés.

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 145 \$ au 31 août 2018 par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 60 \$ du remboursement non récurrent de 60 \$ comptabilisé au titre des redevances d'usage qui a été accordé au cours de l'exercice 2018;
- une diminution de 100 \$ de la partie courante de la dette à long terme en raison du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 250 \$ arrivés à échéance en avril 2019, tandis que les billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ sont arrivés à échéance en avril 2018;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 17 \$ des fournisseurs et autres créditeurs.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Total des passifs non courants (y compris les passifs financiers non courants)

Le total des passifs non courants de la Société a augmenté de 1 378 \$ au 31 août 2019 par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 1 156 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une hausse de 1 126 \$ des obligations au titre des prestations constituées et une hausse de 30 \$ des obligations au titre des autres prestations définies, attribuable en majeure partie aux pertes à la réévaluation actuarielle par suite des baisses des taux d'actualisation;
- une augmentation de 224 \$ de la dette à long terme du fait de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 de 250 \$ en mars 2019, laquelle a été atténuée par le reclassement du versement de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

Le total des passifs non courants de la Société a diminué de 535 \$ au 31 août 2018 par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 12 \$ des passifs dérivés attribuable à des ajustements latents de la juste valeur de contrats à terme sur obligations qui arriveront à échéance en avril 2019;
- une diminution de 516 \$ du passif au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 419 \$ des obligations au titre des prestations constituées d'une valeur de 491 \$ et une baisse de 51 \$ des obligations au titre des autres prestations définies, atténuée par une hausse de 27 \$ des obligations au titre des prestations complémentaires de retraite;
- une diminution de 6 \$ du passif d'impôt différé lié au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de la modification du taux d'impôt fédéral américain des sociétés, lequel est passé de 35 % à 21 %, partiellement contrebalancée par la hausse de la juste valeur du placement.

Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2019 a baissé de 18 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2018, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 31 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial de 18 \$ approuvé par le conseil et aux écarts défavorables de 13 \$ par rapport aux résultats prévus;
- une diminution de 4 \$ des reports réglementaires de cotisations au titre des régimes d'ILD;
- une diminution de 2 \$ du compte de report réglementaire au titre des dérivés par suite du report des variations de la juste valeur de 11 \$, ce qui a été contrebalancé en partie par la réalisation d'une perte de 9 \$ sur un contrat à terme sur obligations;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 21 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de l'accroissement des dividendes gagnés et de profits de change latents.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2018 a augmenté de 52 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 68 \$ des reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon découlant du report des ajustements de la juste valeur positifs latents, des dividendes gagnés et du report des pertes de change latentes;

partiellement compensée par :

- une diminution de 9 \$ des reports réglementaires liés aux cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite, ce qui, comme il a déjà été expliqué, a donné lieu à un solde débiteur pour le compte;
- une diminution nette de 7 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial de 10 \$ approuvé par le conseil, contrebalancé en partie par les écarts favorables de 3 \$ par rapport aux résultats prévus.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 août 2019

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Produits	1 437 \$	1 415 \$	22 \$
Charges d'exploitation	1 449	1 396	53
Autres (produits) et charges	91	60	31
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(3)	(8)	5
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(100)	(33)	(67)
Mouvement net des comptes de report réglementaires ¹⁾			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts défavorables (favorables) par rapport aux niveaux prévus	13	(3)	16
Ajustement approuvé initial ²⁾	18	10	8
	31	7	24
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	96	107	(11)
Autres avantages du personnel	(5)	(9)	4
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(21)	(68)	47
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	(1)
Impôt sur le résultat	(2)	(6)	4
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	69	26	43
	100	33	67
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$

¹⁾ La Société est assujettie à une législation qui régit le niveau de ses redevances (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »). Le calendrier de comptabilisation de certains produits et de certaines charges recouvrées au moyen des redevances est établi par le biais de mouvements des comptes de report réglementaires [se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) »].

²⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2019, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 18 \$ (10 \$ pour l'exercice 2018) depuis le compte de stabilisation des tarifs a été fait de manière constante au cours de l'exercice.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 8 \$ au cours de l'exercice 2019 (184 \$ pour l'exercice 2018) et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 10 \$ (flux de trésorerie disponibles négatifs de 86 \$ pour l'exercice 2018), lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ¹⁾	143 \$	85 \$	58 \$
Investissement ¹⁾	(122)	(178)	56
Financement ¹⁾	(29)	(91)	62
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8)	(184)	176
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	30 \$	38 \$	(8) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) :			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation ²⁾	143 \$	85 \$	58 \$
Dépenses d'investissement ²⁾	(133)	(176)	43
Remboursement d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées ²⁾	–	5	(5)
Flux de trésorerie disponibles	10 \$	(86) \$	96 \$

1) Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019 » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2019, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 93 \$ (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a diminué de 31 \$ au cours de l'exercice 2019 en raison des écarts défavorables de 13 \$ par rapport aux résultats prévus et de l'ajustement approuvé initial de 18 \$ au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

2. Circulation aérienne et redevances d'usage¹

Au cours de l'exercice 2019, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont augmenté de 1,9 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2019 prévoyait une croissance de 3,6 % pour l'exercice et la Société prévoit une croissance de 3,7 % pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »).

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et les prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Le 15 août 2019, la Société a publié un avis au sujet de la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage. L'instauration des redevances révisées se fera en deux phases, les nouveaux taux entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Les tarifs de base révisés ayant pris effet le 1^{er} septembre 2019 correspondent en moyenne à une hausse de 0,8 % par rapport aux tarifs de base précédents, ce qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur. Le 1^{er} janvier 2020, les tarifs augmenteront en moyenne de 3,6 % par rapport aux tarifs de base en vigueur au 31 août 2019 afin de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique. Ces révisions varient selon les redevances. Par conséquent, certains clients paieront davantage alors que les hausses des redevances payées par d'autres se situeront en dessous des hausses moyennes susmentionnées.

Le 13 septembre 2019, l'Association internationale du transport aérien (l'« IATA ») a interjeté appel au sujet des redevances d'usage révisées auprès de l'Office des transports du Canada, alléguant que la Société n'aurait pas respecté son obligation d'aviser ainsi que deux des paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances. La Société est en désaccord avec l'interjection d'appel de l'IATA. Le 17 octobre 2019, la Société et l'IATA ont entrepris une médiation, mais elles n'ont pas réussi à s'entendre sur la question. La Société entend se défendre vigoureusement dans le cadre de l'appel. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de présager l'issue de la procédure en cours.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

3. Conventions collectives

Environ 88 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives.

Au 31 août 2019, les conventions collectives conclues entre la Société et cinq syndicats, lesquels représentent environ 78 % de ses effectifs syndiqués, étaient échues. Ces conventions ont expiré le 31 mars 2019, le 30 avril 2019 et le 30 juin 2019, respectivement. La Société négocie actuellement avec tous ces syndicats.

L'ensemble des huit conventions collectives de la Société comprennent les changements importants suivants en matière de régimes de retraite, lesquels ont été conclus au terme d'un processus d'arbitrage ou de négociation au cours des exercices clos les 31 août 2013, 2014 et 2015 :

- a) Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (l'« ACCTA ») pour la section locale 5454 d'Unifor, l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC ») pour la section locale 2245 d'Unifor, l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC »), l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF »), la section locale 2228 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE ») et la section locale 1016 d'Unifor doivent adhérer à la partie B du régime de retraite de NAV CANADA (le « RRNC »), lequel a une structure de régime de retraite à prestations définies non contributif. Auparavant, les nouveaux employés représentés par ces syndicats avaient le choix d'adhérer à la partie A du RRNC, qui présente une structure de régime à prestations définies contributif et en vertu de laquelle les prestations de retraite sont automatiquement indexées selon l'inflation. Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Auparavant, les nouveaux employés représentés par l'IPFPC et l'AFPC étaient tenus d'adhérer à la partie A du RRNC. La partie B du RRNC offre des prestations moindres qui ne sont pas indexées. La partie B du RRNC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et est obligatoire pour les nouveaux employés non syndiqués depuis lors. La Société s'attend à ce que le coût des prestations pour services rendus au cours d'un exercice diminue de manière importante au fil du temps à mesure qu'une part de plus en plus grande de nouveaux employés adhérera à la partie B du RRNC.
- b) Dans l'éventualité improbable de la résiliation du régime, l'indexation automatique selon l'indice des prix à la consommation (« IPC ») des prestations de retraite pour les membres actifs (non retraités) en vertu de la partie A du RRNC sera remplacée par une indexation à taux fixe dans la mesure où des actifs excédentaires subsisteront. Par conséquent, l'indexation automatique selon l'IPC pour ces membres ne sera plus considérée comme faisant partie de l'évaluation actuarielle annuelle des passifs du RRNC en fonction de la solvabilité. Toutefois, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite continuera d'être versée à tous les retraités actuels ainsi qu'à tous les participants au régime qui prennent leur retraite en vertu de la partie A, tant que le RRNC demeurera en vigueur. Les décisions arbitrales ou les conventions conclues exigent également que l'ACCTA, l'ASCAC, l'APFC, l'ACAF, la FIOE, la section locale 1016 d'Unifor, l'IPFPC et l'AFPC soient en accord avec la résiliation du RRNC en ce qui concerne leurs membres avant que ladite résiliation ne puisse avoir lieu.

Ce changement n'aurait eu aucune incidence sur les membres du personnel ou les bénéficiaires. Toutefois, il aurait amélioré de manière importante la solvabilité du RRNC, réduisant par le fait même les exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de la Société, lesquelles sont actuellement respectées au moyen de cotisations en trésorerie et de lettres de crédit.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

- c) D'autres changements ont été apportés aux régimes de retraite, lesquels i) suppriment, pour les années de service à venir, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite entre la date de préretraite d'un membre et la date de début de versement des prestations et ii) rétablissent le statut « ouvrant droit à pension » de l'augmentation de salaire de 1 % n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2005 avec l'ACCTA et de 2006 avec l'ASCAC ainsi que de certains salaires n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2011 avec la FIOE.

La Société a communiqué avec le BSIF et le BSIF a indiqué qu'il approuve les points a) et c) ci-dessus.

En ce qui a trait au point b), le projet de loi C-97 a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications proposées aux termes du projet de loi visent à clarifier que si un régime de retraite est résilié, les prestations de retraite accordées doivent quand même être identiques à celles qui étaient allouées lorsque le régime était en vigueur. Compte tenu de cette nouvelle touchant le point b), la modification prévue par NAV Canada visant la résiliation du régime ne respecte plus la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La Société continuera de prendre part, en collaboration avec ses agents de négociation, aux consultations du gouvernement sur ce sujet au début de 2020. Les rapports d'évaluation seront déposés conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Si un changement des règles conduit à une modification de la capitalisation des régimes aux fins de solvabilité dont l'incidence serait la même que celle présentée au paragraphe b) (qui faisait partie des décisions des panels d'arbitrage ainsi que des conventions collectives négociées), chaque convention collective sera alors assujettie à une réouverture des négociations salariales. Cela signifie que les parties retourneraient à la table de négociation pour des pourparlers afin de déterminer si une rémunération additionnelle est indiquée. Dans la plupart des cas, un panel d'arbitrage conserverait l'autorité à ce sujet si les parties étaient incapables d'en arriver à une entente convenable.

4. Activités de financement

Le 29 mars 2019, la Société a émis des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 échéant le 29 septembre 2050 d'une valeur de 250 \$. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,209 %. Le produit tiré de l'émission de ces billets a été utilisé pour rembourser les billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de la Société d'une valeur de 250 \$ qui sont arrivés à échéance le 17 avril 2019. De plus, la Société a mis fin au contrat à terme sur obligations connexe qu'elle avait conclu en juin 2018 afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié au refinancement, ce qui a entraîné une perte de 9 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2019 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2019 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Exercices clos les 31 août			
	2019	2018	Variation	%
Redevances de survol	706 \$	704 \$	2 \$	– %
Redevances d'aérogare	537	517	20	4 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	93	93	–	– %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	48	45	3	7 %
Total des redevances d'usage	1 384	1 359	25	2 %
Autres produits ¹⁾	53	56	(3)	(5) %
	<u>1 437 \$</u>	<u>1 415 \$</u>	<u>22 \$</u>	<u>2 %</u>

- ¹⁾ Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les produits liés au centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

Les produits pour l'exercice 2019 se sont établis à 1 437 \$, comparativement à 1 415 \$ pour l'exercice 2018. L'augmentation de 22 \$ est principalement attribuable à :

- une augmentation de 25 \$ des produits tirés des redevances d'usage découlant de l'accroissement de 1,9 % des volumes de circulation aérienne au cours de l'exercice 2019;

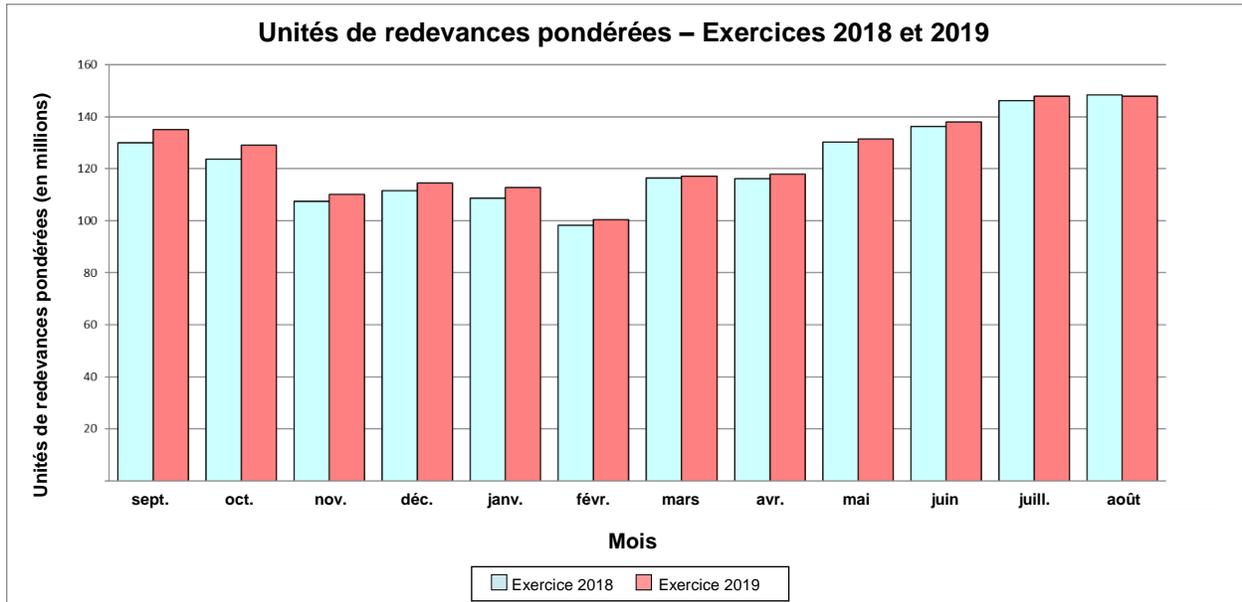
partiellement compensée par :

- une diminution de 3 \$ des autres produits en raison d'une baisse des produits tirés des contrats de services et de développement et des autres produits divers, en partie contrebalancée par l'augmentation des produits liés au centre de conférence.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Circulation aérienne

La circulation aérienne a augmenté de 1,9 % au cours de l'exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018. Le graphique qui suit présente la circulation en unités de redevances pondérées.



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

Redevances d'usage²

La tarification de nos redevances d'usage est tributaire de nos coûts, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous continuons à mettre l'accent sur la gestion des coûts, l'amélioration de la productivité et la recherche de nouvelles sources de produits, soit la concession de licences, la vente de technologies ou autres. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

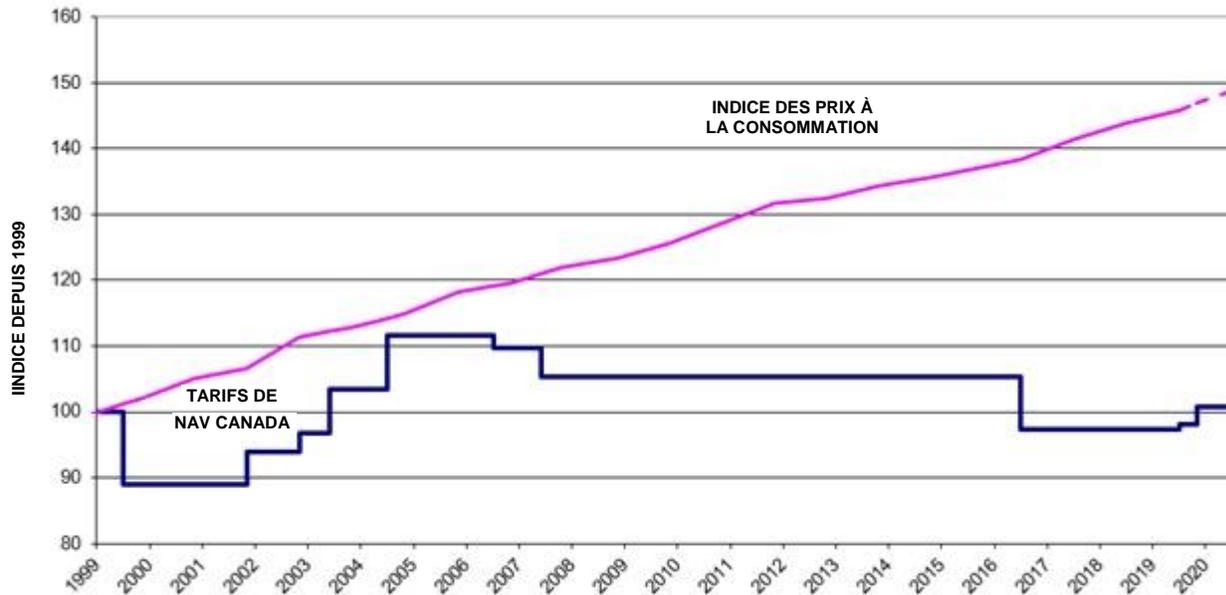
² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. La nécessité de modifier les tarifs est évaluée trimestriellement.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.

**COMPARAISON HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE REDEVANCES D'USAGE DE NAV CANADA¹⁾
AVEC L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION²⁾**



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1^{er} mars 1999.
2. Indice des prix à la consommation – augmentation présumée de 2,0 % pour 2019 et par la suite.

Comme le montre le diagramme précédent, la Société n'avait pas apporté d'augmentations globales à ses tarifs depuis l'exercice 2005; elle avait par ailleurs instauré quatre réductions de tarifs depuis l'entrée en vigueur des tarifs en 1999. Le diagramme montre également les redevances révisées entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2019 (analysées plus bas).

Le 15 août 2019, la Société a publié un avis au sujet de la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage. L'instauration des redevances révisées se fera en deux phases, les nouveaux taux entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Les tarifs de base révisés ayant pris effet le 1^{er} septembre 2019 correspondent en moyenne à une hausse de 0,8 % par rapport aux tarifs de base précédents, ce qui permet de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur. Le 1^{er} janvier 2020, les tarifs augmenteront en moyenne de 3,6 % par rapport aux tarifs de base en vigueur au 31 août 2019 afin de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique. Les révisions des tarifs varient selon les redevances. Par conséquent, certains clients paieront davantage alors que les hausses des redevances payées par d'autres se situeront en dessous des hausses moyennes susmentionnées.

Les redevances d'usage révisées qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 présenteront une hausse de moins de 1 % en regard de celles en vigueur par suite de leur instauration complète en 1999. Ainsi, compte tenu des mesures de contrôle des coûts et de l'accroissement de la circulation aérienne survenue au cours de cette période, la modification des redevances d'usage correspond à une variation inférieure d'environ 46 points de pourcentage à celle de l'indice des prix à la consommation.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

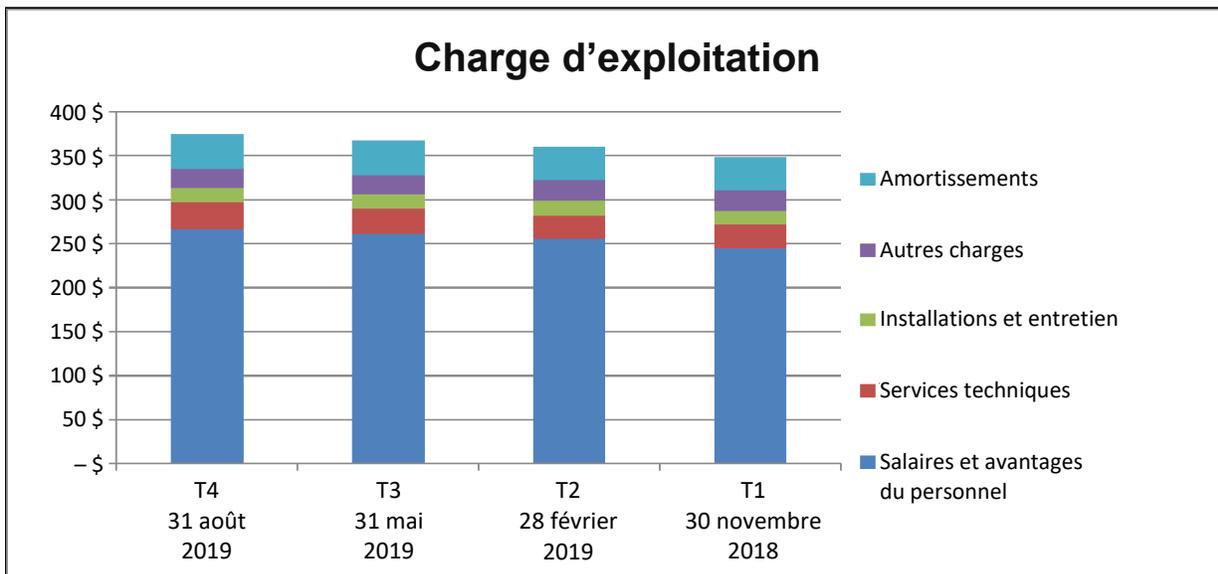
Charges d'exploitation

	Exercices clos les 31 août			
	2019	2018	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	1 027 \$	985 \$	42 \$	4 %
Services techniques	114	109	5	5 %
Installations et entretien	64	62	2	3 %
Amortissements	154	152	2	1 %
Autres	90	88	2	2 %
	1 449 \$	1 396 \$	53 \$	4 %

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 42 \$ pour l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, en raison surtout de l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses négociées incluses dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et mener des activités en soutien aux projets ainsi que du maintien de niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada.

Les frais liés aux services techniques pour l'exercice 2019 ont augmenté de 5 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2018 à cause surtout des frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur, que la Société a commencé à payer au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Comme le montre le diagramme présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(3) \$	(4) \$	(1) \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement sous forme d'actions privilégiées	(12)	(52)	(40)
Autres placements	1	(2)	(3)
	<u>(11)</u>	<u>(54)</u>	<u>(43)</u>
Total des produits financiers	<u>(14)</u>	<u>(58)</u>	<u>(44)</u>
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	38	54	16
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	74	77	3
Autres profits, déduction faite des pertes			
Profits de change	(7)	(14)	(7)
Quote-part de la perte nette d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	1	1
	<u>(7)</u>	<u>(13)</u>	<u>(6)</u>
	<u>91 \$</u>	<u>60 \$</u>	<u>(31) \$</u>
Recouvrement d'impôt sur le résultat	<u>(3) \$</u>	<u>(8) \$</u>	<u>(5) \$</u>

La diminution de la variation nette de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées est attribuable aux ajustements de la juste valeur positifs de 40 \$ comptabilisés pour l'exercice 2018 sur la base du prix payé par NATS pour un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

La diminution de 16 \$ des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel pour l'exercice 2019 en comparaison de celles de l'exercice 2018 est essentiellement attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts, contrebalancée en partie par la hausse des charges financières.

La Société a comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 3 \$ pour l'exercice 2019, en comparaison de 8 \$ pour l'exercice 2018. Le recouvrement pour l'exercice 2019 s'explique essentiellement par la diminution de la répartition de l'impôt étatique, qui est passée de 25,72 % à 24,44 %. Le recouvrement pour l'exercice 2018 s'explique par une diminution des passifs d'impôt différé nets par suite de la modification du taux d'impôt fédéral américain des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par la hausse de la juste valeur du placement comptabilisée au cours de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	31 \$	7 \$	24 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	96	107	(11)
Autres avantages du personnel	(5)	(9)	4
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(21)	(68)	47
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	(1)
Impôt sur le résultat	(2)	(6)	4
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	<u>100 \$</u>	<u>33 \$</u>	<u>67 \$</u>

1) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

Afin d'ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite s'est élevé à 96 \$ pour l'exercice 2019, comparativement à 107 \$ pour l'exercice 2018.

Le mouvement net de 47 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées avant impôt est essentiellement attribuable au report réglementaire de la hausse de 40 \$ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au cours de l'exercice 2018, alors qu'aucun report réglementaire similaire n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2019. Le mouvement net restant du compte de report réglementaire se rapporte à la compensation réglementaire des produits de dividendes gagnés et des profits de change.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de l'impôt sur le résultat correspond principalement au report des passifs d'impôt futur liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Le mouvement net de 2 \$ est attribuable surtout à la diminution de la répartition de l'impôt étatique, qui est passée de 25,72 % à 24,44 %. Le mouvement net de 6 \$ au cours de l'exercice 2018 est attribuable à la baisse des passifs d'impôt différé nets par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation de la juste valeur du placement comptabilisée au cours de l'exercice 2018.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2019. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	124 \$	131 \$	(7) \$
Écart par rapport aux prévisions			
Produits supérieurs (inférieurs) aux prévisions	(10)	24	(34)
Charges d'exploitation supérieures aux prévisions	(3)	(13)	10
Autres (produits) et charges inférieurs aux prévisions	27	62	(35)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(27)	(70)	43
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(13)	3	(16)
Ajustement approuvé initial	(18)	(10)	(8)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(31)	(7)	(24)
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	93 \$	124 \$	(31) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

La diminution de 31 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice 2019 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le mouvement net de 27 \$ des comptes de report réglementaires, qui a été inférieur aux prévisions du fait principalement de ce qui suit :
 - une charge réglementaire au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel qui s'est située au-dessous des prévisions, soit 21 \$ de moins, par suite essentiellement de la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période, contrebalancée en partie par les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite plus faibles;
 - un produit réglementaire net lié au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société qui s'est situé au-dessus des prévisions, soit 9 \$ de plus, afin de différer les profits de change latents attribuables à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain;
 - une charge réglementaire nette qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 4 \$ de plus, ce qui est attribuable à des passifs d'impôt différé liés principalement au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

partiellement compensés par :

- un ajustement réglementaire de 6 \$ lié aux autres avantages du personnel, découlant principalement du paiement d'égalisation au titre du déficit du régime d'ILD et du report des pertes à la réévaluation des congés de maladie acquis aux termes du régime de la Société;
- le fait que les produits se sont situés au-dessous des prévisions, soit 10 \$ de moins, en raison essentiellement d'un accroissement de la circulation aérienne inférieur aux prévisions;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessus des prévisions, soit 3 \$ de plus, en raison essentiellement d'une hausse des charges liées à la rémunération;
- l'ajustement prévu de 18 \$, qui représente la perte nette annuelle anticipée au moment où le budget de l'exercice 2019 a été approuvé;

partiellement compensés par ce qui suit :

- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessous des prévisions, soit 27 \$ de moins, en raison essentiellement d'une diminution des charges financières nettes liées aux avantages du personnel, de l'augmentation des profits de change sur notre placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et d'une réduction de l'impôt différé.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Autres éléments du résultat global

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel. Pour plus d'information sur les reports réglementaires qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs, il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers de l'exercice 2019.

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	(1 040) \$	600 \$	(1 640) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	1 040	(600)	1 640
	—	—	—
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1	1	—
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(11)	5	(16)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	10	(6)	16
	—	—	—
Total des autres éléments du résultat global	— \$	— \$	— \$

Des pertes nettes de 1 040 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel ont été comptabilisées pour l'exercice 2019 et sont attribuables essentiellement à des pertes actuarielles de 1 293 \$ découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 2,90 %, et aux retombées négatives nettes de 16 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience, contrebalancées en partie par un rendement des actifs des régimes supérieur de 269 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,80 % au 31 août 2018. Pour l'exercice 2018, les profits nets à la réévaluation de 600 \$ découlaient surtout du fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 306 \$ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 3,60 % au 31 août 2017, des gains actuariels de 264 \$ attribuables à une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,80 %, et des retombées positives nettes de 35 \$ résultant des changements démographiques, facteurs partiellement contrebalancés par un montant net de 5 \$ attribuable à l'évolution défavorable des obligations au titre de prestations définies.

Au cours de l'exercice 2019, des ajustements de la juste valeur négatifs de 11 \$ ont été inscrits essentiellement en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2018, des ajustements de la juste valeur positifs de 5 \$ ont été inscrits en regard des couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le financement des mêmes instruments d'emprunt.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », la Société fait des suivis trimestriels et tient compte notamment des éléments suivants lors de l'établissement des redevances d'usage :

- a) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- b) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- c) le recouvrement en trésorerie des coûts des régimes de retraite;
- d) les mises à jour des prévisions financières et des ratios de couverture financière qui en découlent.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs ainsi que les cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement.

	31 août 2019	31 août 2018	Variation
Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	93 \$	124 \$	(31) \$
Cotisations en trésorerie réglementaires aux régimes de retraite devant être recouvrées ultérieurement	(34) \$	(34) \$	– \$

Perspectives financières³

Le statut de la Société, en tant que société privatisée, sans capital social, à laquelle les parties prenantes clés participent, sans détenir aucun contrôle, constitue une des principales forces de notre modèle. Nos résultats financiers illustrent le succès de ce modèle et nos efforts résolus pour conserver notre position de chef de file du secteur d'activité à l'échelle mondiale.

Notre réussite est attestée par le niveau de sécurité et de service que nous assurons, par les mesures que nous prenons pour contrôler les coûts tout en améliorant la productivité et par la modernisation fructueuse et continue du SNA. Nous assurons une gestion saine et économique de la Société de façon à maintenir les redevances au titre des services de navigation aérienne parmi les moins élevées au sein des principaux FSNA du monde entier et à faire en sorte qu'à long terme, la croissance des charges d'exploitation ne soit pas plus élevée que celle de la circulation.

La situation économique et politique à l'échelle mondiale pourrait changer rapidement. Bien que nous demeurions optimistes quant aux perspectives à long terme de l'aviation et de la croissance de la circulation aérienne, nous sommes préparés à faire face à de nouvelles situations et nous continuerons à assurer un suivi continu de nos obligations financières.

³ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2020 avant la stabilisation des tarifs, aux fins de comparaison avec les résultats pour l'exercice 2019.

	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	%
Avant la stabilisation des tarifs				
Produits	1 477 \$	1 437 \$	40 \$	3 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 559	1 468	91	6 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(82) \$	(31) \$	(51) \$	

Produits

Les produits pour l'exercice 2020 devraient augmenter d'environ 3 %, ou 40 \$, par rapport à ceux de 1 437 \$ pour l'exercice 2019 en raison surtout de l'accroissement prévu de 1,1 % de la circulation aérienne et de la hausse des tarifs de base des redevances d'usage, ce qui sera atténué par une diminution des autres produits. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les redevances révisées, dont l'instauration en deux phases a commencé le 1^{er} septembre 2019, reflètent en moyenne une hausse de 0,8 % des tarifs de base et représentent une hausse des redevances de survol de l'Atlantique Nord de 155,03 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, nous avons présenté des produits prévus de 1 443 \$ pour l'exercice 2019 et avons prévu un accroissement de 2,3 % de la circulation aérienne. La diminution des produits s'explique principalement par le ralentissement de l'accroissement de la circulation aérienne, lequel est passé à 1,9 % au quatrième trimestre de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2020 devraient se chiffrer à 1 559 \$. Il s'agit d'une augmentation de 6 % ou 91 \$ comparativement à l'exercice 2019, attribuable surtout aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et pour réaliser des projets, ainsi que du maintien de niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;
- la hausse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période en raison de baisses des taux d'actualisation;
- les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien intérieur pour un exercice complet et les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire dans l'espace aérien océanique, lesquels entreront en vigueur à compter de janvier 2020, pour un exercice partiel;
- les exigences d'exploitation accrues qui influent sur les installations et l'entretien ainsi que sur les services techniques;
- l'incidence de l'inflation.

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivrons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 463 \$ pour l'exercice 2019. L'augmentation de 5 \$ est attribuable essentiellement à la hausse des charges liées aux heures supplémentaires et à la diminution des reports réglementaires de charges liées aux régimes d'ILD par suite de leur évolution défavorable, ce qui a été atténué par une baisse des exigences en matière d'exploitation.

Flux de trésorerie

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2020, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, demeurer constante et s'élever à 30 \$ au 31 août 2020 (30 \$ au 31 août 2019). Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation et de financement de 90 \$ et de 74 \$, respectivement, compensées en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 164 \$. Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement proviennent principalement du produit net tiré des emprunts bancaires, tandis que les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement servent à des dépenses d'investissement. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 31 \$ à la clôture de l'exercice 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Compte de stabilisation des tarifs

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 11 \$ à la clôture de l'exercice 2020, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 477 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 559 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs ») sera pris en compte lors de l'établissement des tarifs ainsi que des mesures qui seront prises afin de réduire les coûts.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, nous avons prévu un solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs de 104 \$ à la clôture de l'exercice 2019. La baisse de 11 \$ découle des écarts défavorables supérieurs aux résultats prévus.

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 août 2019, la Société a atteint le seuil de rentabilité. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 74 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts s'est établi à 74 \$, ce qui correspond à nos exigences pour l'exercice ainsi qu'à notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 154 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 3,08 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 août 2019, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Au cours de l'exercice 2019, les montants totaux que nous avons versés, directement ou indirectement, à ces parties liées se sont chiffrés à 113 \$ (121 \$ pour l'exercice 2018) et ils comprenaient des cotisations aux régimes de retraite agréés de la Société de 91 \$ (97 \$ pour l'exercice 2018) et des paiements pour des services de données de 5 \$ à Aireon (néant pour l'exercice 2018). Les montants reçus de ces parties liées au cours de l'exercice 2019 ont totalisé 12 \$ (15 \$ pour l'exercice 2018), essentiellement en raison du remboursement de certains coûts liés aux régimes de retraite de la Société. De plus, un dividende accumulé sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de 12 \$ a été comptabilisé pour l'exercice 2019 (12 \$ pour l'exercice 2018).

Au 31 août 2019, la Société avait des dividendes à recevoir d'Aireon de 63 \$ (46 \$ au 31 août 2018) et un prêt à long terme à recevoir de Searidge de 3 \$ (2 \$ au 31 août 2018).

La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 663 \$ (510 \$ US).

Il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente à nos états financiers de l'exercice 2019 pour obtenir de plus amples renseignements.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2019	T3 31 mai 2019	T2 28 février 2019	T1 30 novembre 2018
Produits	412 \$	351 \$	317 \$	357 \$
Charges d'exploitation	374	367	360	348
Autres (produits) et charges	32	15	27	17
	6	(31)	(70)	(8)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(3)	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	9	(31)	(70)	(8)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	21	11	3	(4)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	30	6	23	10
	51	17	26	6
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	60 \$	(14) \$	(44) \$	(2) \$

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2018	T3 31 mai 2018	T2 28 février 2018	T1 30 novembre 2017
Produits	414 \$	349 \$	305 \$	347 \$
Charges d'exploitation	355	361	340	340
Autres (produits) et charges	26	(14)	30	18
	33	2	(65)	(11)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	1	10	(19)	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	32	(8)	(46)	(11)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(2)	13	(7)	3
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	20	(13)	8	11
	18	–	1	14
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	50 \$	(8) \$	(45) \$	3 \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été et le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019 a été supérieure de 0,7 % en moyenne à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'instauration de redevances d'usage révisées qui lui permettront de recouvrer les frais liés aux services de données de surveillance satellitaire (se reporter à la rubrique « PRINCIPALES QUESTIONS FINANCIÈRES : Circulation aérienne et redevances d'usage »).

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations des charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2019, nous disposions d'un montant de 30 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 215 \$, dont une tranche de 374 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019

	Exercices clos les 31 août		
	2019	2018	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	143 \$	85 \$	58 \$
Investissement	(122)	(178)	56
Financement	(29)	(91)	62
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8)	(184)	176
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	38	222	(184)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	30 \$	38 \$	(8) \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	143 \$	85 \$	58 \$
Dépenses d'investissement ¹⁾	(133)	(176)	43
Remboursement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées ¹⁾	–	5	(5)
Flux de trésorerie disponibles	10 \$	(86) \$	96 \$

¹⁾ Se reporter aux tableaux des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2019.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 8 \$ pour l'exercice 2019 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles positifs de 10 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR définie à la rubrique « INTRODUCTION – Faits saillants financiers – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2019 ».

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice 2019 ont augmenté de 58 \$ par rapport à celles de l'exercice 2018, en raison principalement d'une hausse de 48 \$ des montants reçus au titre des redevances d'usage et d'une hausse de 15 \$ des autres montants reçus, ainsi que d'un remboursement en trésorerie de redevances d'usage de 33 \$ et d'un paiement de 42 \$ en vue du règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi, ces deux paiements ayant été effectués au cours de l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement de cette nature n'a été effectué au cours de l'exercice 2019. Ces facteurs ont été atténués par une hausse de 80 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice 2019 ont diminué de 56 \$. Au cours de l'exercice 2019, la Société a investi 133 \$ (exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif) dans des projets d'investissement, contre 176 \$ au cours de l'exercice 2018. De plus, Aireon a versé à la Société une somme de 11 \$ en guise de remboursement du crédit-relais de 10 \$ qui lui a été accordé au cours de l'exercice 2018. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice 2018 ont été contrebalancées par le remboursement d'impôt sur le résultat de 5 \$ que la Société a reçu relativement à son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2019 se sont chiffrées à 29 \$, contre 91 \$ pour l'exercice 2018. Les sorties de trésorerie sont imputables à un versement de 250 \$ lié aux billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 lorsqu'ils sont arrivés à échéance, au remboursement de principal annuel de 25 \$ sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 et à un débours de 9 \$ visant à régler des passifs dérivés liés à une couverture de taux d'intérêt, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par le produit de 248 \$ tiré de l'émission des billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 et par le produit net de 8 \$ découlant d'emprunts bancaires.

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« acte de fiducie cadre ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 000 \$. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a déposé un prospectus préalable de base qui est valide jusqu'au 9 décembre 2019.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 août 2019, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes ^{1), 2)}	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	540
Total des facilités de crédit disponibles	1 215
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite ³⁾	514
Moins : les lettres de crédit en cours à d'autres fins ²⁾	9
Moins : l'emprunt bancaire	8
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	684
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ⁴⁾	310
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	374 \$

- 1) La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2021 et le 12 septembre 2023. Après le 31 août 2019, la somme disponible aux termes de la facilité a été accrue pour être fixée à 850 \$ et ces dates d'échéance ont été prorogées au 12 septembre 2022 et au 12 septembre 2024, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2019, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.
- 2) Au 31 août 2019, un montant de 9 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.
- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 540 \$, qui viendront à échéance le 31 décembre 2019, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au cours de l'exercice 2019, la Société a accru ces facilités de 25 \$. Au 31 août 2019, un montant de 514 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2019	31 août 2018
DETTE À LONG TERME :		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	450 \$	475 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 025
	<u>1 475</u>	<u>1 500</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(7)	(6)
Total des obligations et billets à payer	1 468	1 494
Moins la partie courante de la dette à long terme	(25)	(275)
Total de la dette à long terme	<u>1 443 \$</u>	<u>1 219 \$</u>
LIQUIDITÉS :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 \$	38 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	72	71
	<u>102 \$</u>	<u>109 \$</u>
Capacité d'emprunt consentie inutilisée ¹⁾	<u>684 \$</u>	<u>683 \$</u>

¹⁾ Une tranche de 374 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (388 \$ au 31 août 2018).

Cotes de crédit

En juillet 2019, à la demande de la Société, DBRS a annoncé qu'elle n'effectuerait plus d'évaluation de la qualité du crédit de NAV Canada et qu'elle retirait toutes les cotes de crédit qu'elle avait accordées à la Société. Cette décision n'a pas été guidée par notre dossier de crédit, mais elle a été prise afin de nous permettre de réduire nos coûts et de simplifier notre processus d'obtention de cotes de crédit, de sorte que le nombre de cotes de crédit que la Société obtient est passé de trois à deux, ce qui est conforme aux pratiques observées sur le marché.

Les cotes de crédit et perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 8 mars 2019, S&P a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective stable accordées à la Société. Le communiqué de presse établissait que la solidité de la Société en matière de crédit est le reflet de la position de monopole qu'elle occupe à l'égard d'un service de transport essentiel, de la capacité légiférée de celle-ci de prélever des redevances auprès des compagnies aériennes pour s'acquitter de ses obligations financières et de sa solide performance financière. De l'avis de S&P, les paramètres se rapportant à la dette de la Société continuent de s'améliorer compte tenu de la diminution de la dette.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

S&P a affirmé que la situation de trésorerie de NAV CANADA est adéquate et que celle-ci dispose d'une bonne marge de manœuvre financière, en raison de la stabilité de ses réserves non affectées et de ses marges de crédit disponibles ainsi que d'une très grande capacité d'emprunt. S&P a soulevé le fait que le monopole perpétuel légiféré de la Société s'étend aux services de navigation aérienne civile dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada et que, par conséquent, ses volumes de circulation aérienne ne sont pas tributaires d'une seule région, mais du pays au complet et de l'espace aérien international assigné par convention au contrôle du Canada. S&P estime donc que la région desservie par les services de la Société est plus diversifiée que celle des exploitants d'aéroport.

Le 28 février 2019, Moody's a publié un avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- croissance forte de la circulation qui se poursuit;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents;
- périodes où le ratio de couverture du service de la dette est faible du fait que la Société effectue des retraits depuis son compte de stabilisation des tarifs.

Moody's a affirmé que la cote de perspective est stable, compte tenu du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA soit prudente et qu'elle considère l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procède à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement de l'accroissement de la circulation et/ou d'une augmentation de ses dépenses.

La cote de crédit d'un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres; elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La notice annuelle de l'exercice 2019 de la Société contient davantage de renseignements sur les cotes de crédit attribuées, notamment la justification de chaque agence de notation à l'égard de la cote attribuée.

Nous sommes également exposés à un risque lié à nos cotes de crédit. Plus précisément, la convention relative à notre facilité de crédit contient un barème de taux fondé sur nos cotes de crédit. Si nos titres d'emprunt de premier rang obtenaient une cote de crédit inférieure à AA (ou l'équivalent) et (ou) que notre dette aux termes de l'acte de fiducie des billets d'obligation générale obtenait une cote de crédit inférieure à AA- (ou l'équivalent), le coût de nos emprunts sur cette facilité de crédit augmenterait, tout comme les commissions d'engagement qui doivent être payées aux termes de cette facilité.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Régimes de retraite⁴

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1^{er} janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. Les dernières évaluations actuarielles (aux fins de la capitalisation) en date du 1^{er} janvier 2019, ont été achevées et déposées auprès du BSIF en juin 2019.

Déficit comptable des régimes de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 1 957 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2019, et ils affichaient un déficit comptable de 831 \$ au 31 août 2018. L'augmentation de 1 126 \$ du déficit au cours de l'exercice 2019 est attribuable principalement à des pertes actuarielles de 1 023 \$ et à un excédent de 103 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les pertes actuarielles de 1 023 \$ sont imputables essentiellement à des pertes actuarielles de 1 267 \$ découlant d'une baisse de 90 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 2,90 %, et aux retombées négatives nettes de 25 \$ résultant des ajustements liés aux changements démographiques et à l'expérience, facteurs partiellement contrebalancés par un rendement des actifs des régimes supérieur de 269 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 3,80 % au 31 août 2018.

Le déficit comptable de 831 \$ inscrit au 31 août 2018 présente un recul par rapport au déficit de 1 295 \$ inscrit au 31 août 2017 en raison principalement des gains actuariels nets de 586 \$, contrebalancés en partie par l'excédent de 122 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 586 \$ sont imputables essentiellement à des gains actuariels de 255 \$ découlant d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,80 %, aux retombées positives nettes de 36 \$ résultant des changements démographiques, facteur partiellement contrebalancé par un montant net de 11 \$ attribuable à l'évolution défavorable des obligations au titre de prestations définies, et à un rendement des actifs des régimes supérieur de 306 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2017.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 421 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 392 \$.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite peuvent augmenter d'environ 24 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 24 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

⁴ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice 2017, la Société a effectué des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours de l'exercice 2018, des charges réglementaires de 10 \$ ont été comptabilisées au titre du recouvrement du coût. Le solde restant de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 août 2019	31 août 2018
État consolidé du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	164 \$	173 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	24	41
Moins : reports réglementaires	(96)	(107)
	92	107
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	92	97
Recouvrement réglementaire des cotisations au titre du déficit de solvabilité de l'exercice 2017	– \$	10 \$

¹⁾ Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 5 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (4 \$ pour l'exercice 2018) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 5 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (3 \$ pour l'exercice 2018).

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1^{er} janvier 2019 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 738 \$ (503 \$ au 1^{er} janvier 2018).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1^{er} janvier 2019 ont fait état d'un excédent de solvabilité réglementaire de 500 \$ (561 \$ au 1^{er} janvier 2018) en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1^{er} septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 164 \$ au 1^{er} janvier 2019 (89 \$ au 1^{er} janvier 2018).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

La Société a le choix de satisfaire aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité au moyen de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Aux termes des règles en matière de capitalisation des régimes de retraite entrées en vigueur en avril 2011, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être remplacés par des lettres de crédit, à condition que la valeur totale des lettres de crédit ne dépasse pas 15 % des actifs des régimes de retraite. Les règles ont été modifiées en juin 2017 et permettent désormais que le plafond des lettres de crédit se fonde sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité, au lieu des actifs. Au 31 août 2019, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 514 \$ pour satisfaire aux obligations cumulatives en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications. Les lettres de crédit en cours représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement.

En fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société a versé des cotisations aux régimes de retraite de 92 \$ pour l'exercice 2019, alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'a été nécessaire. Les cotisations aux régimes de retraite en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1^{er} janvier 2019, une fois ces évaluations déposées. Sur une base préliminaire, en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société devrait verser des cotisations aux régimes de retraite de 102 \$ pour l'exercice 2020 alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie ne sera nécessaire.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques.

Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

- i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;
- ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, des titres de placement, des facteurs de risques et des secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion aux politiques et lignes directrices définies à l'égard de l'investissement et le respect des obligations en matière de garantie en vigueur.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2019 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2020	2021	2022	2023	2024	
Emprunt bancaire	8 \$	8 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Passifs dérivés	1	1	–	–	–	–	–
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	1 475	25	275	25	25	25	1 100
Paiements d'intérêts ²⁾	982	70	63	56	54	52	687
Engagements en capital	77	36	6	4	13	3	15
Engagements découlant de contrats de location simple	84	7	6	5	6	4	56
Total des obligations contractuelles	2 627 \$	147 \$	350 \$	90 \$	98 \$	84 \$	1 858 \$

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 475 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente à nos états financiers de l'exercice 2019.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Dépenses d'investissement et autres investissements⁵

La planification des dépenses d'investissement à l'égard des systèmes, des technologies, des bâtiments et du matériel fait partie de notre processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de cette planification, nous examinons les dépenses d'investissement proposées en fonction de critères de justification des besoins en matière de sécurité et des besoins financiers et commerciaux, en tenant compte du statut unique de la Société en tant que fournisseur d'une infrastructure de sécurité cruciale.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons investi 145 \$ dans des immobilisations (sorties de trésorerie de 133 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 5 \$), contre 185 \$ lors de l'exercice 2018 (sorties de trésorerie de 176 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 5 \$). Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Nous prévoyons consacrer environ 170 \$ aux immobilisations au cours de l'exercice 2020.

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 août 2019	31 août 2018
Obligations et billets à payer	1 468 \$	1 494 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(2 087)	(954)
Soldes créditeurs	376	394
Avantages du personnel		
Passif (actif) du régime d'ILD	3	(2)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 813	707
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	17	18
Total du capital	1 618 \$	1 685 \$

⁵ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement des tarifs prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- iv) assurer le financement des obligations réglementaires comme le financement des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies;
- v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- vi) réduire les charges d'intérêts engagés par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement de la tarification des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

Les mesures prises par la Société pour gérer son capital dans le contexte économique actuel, y compris la variation de la circulation aérienne et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite, sont traitées dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a subi aucune modification durant l'exercice clos le 31 août 2019.

Instrument financiers et gestion des risques

Fonds de réserve et instruments financiers

Les instruments financiers sont également examinés à la note 15 afférente aux états financiers de l'exercice 2019. Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an (compte non tenu de la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale). Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 310 \$ de notre facilité de crédit consentie. En fin d'exercice, ce fonds doit au moins couvrir le quart des charges annuelles d'entretien et d'exploitation. Ce fonds de réserve contribue également à couvrir les biens liquides minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides minimaux correspondent aux biens liquides minimaux susmentionnés majorés d'un montant correspondant au quart des charges d'exploitation et d'entretien de l'exercice précédent.

Au 31 août 2019, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Gestion des risques financiers

Risque de taux d'intérêt – Nous sommes exposés au risque que nos charges d'intérêts nettes augmentent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Un des aspects de ce risque est lié à la possibilité que les obligations venant à échéance doivent être refinancées à des taux plus élevés. Nous atténuons cette source de risque de taux d'intérêt de la façon exposée ci-après :

- nous avons contracté des emprunts dont les échéances actuelles s'étendent jusqu'en 2050 inclusivement, de telle manière que seulement une tranche de la dette arrive à échéance au cours d'un exercice donné;
- la Société conclut à l'occasion des contrats de couverture lorsqu'il s'avère nécessaire d'atténuer le risque lié à l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement de la dette.

Le fait que la Société possède des placements dans des actifs financiers d'un montant de 102 \$, lesquels portent intérêt à des taux variables, est un deuxième facteur de risque de taux d'intérêt. Les produits tirés des actifs financiers baissent lorsque les taux d'intérêt reculent. Dans l'environnement actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt, la Société s'est positionnée de façon à bénéficier de l'augmentation des produits tirés des actifs à taux variable par suite de la hausse des taux d'intérêt, et ce, sans présenter une hausse compensatoire des charges d'intérêts.

Pour une analyse du risque de taux d'intérêt lié à nos régimes de retraite, il y a lieu de se reporter à la rubrique « « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » ci-dessus.

Risque de change – La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. La majeure partie du risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important découlant d'autres monnaies. Le montant net de l'exposition de la Société au risque de change sur le dollar américain s'établissait à 445 \$ (335 \$ US), essentiellement en raison du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2019, des contrats à terme totalisant 1 \$ (juste valeur) avaient été désignés par la Société comme instrument de couverture des flux de trésorerie.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2019, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 40 \$.

Risque lié à d'autres prix – Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes ci-après sur le risque de crédit) et à court terme, sauf dans le cas d'Aireon et de Searidge.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture économique et des flux de trésorerie prévus d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Une variation de 5 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées aurait une incidence d'environ 14 \$ US (19 \$ CA) sur les produits financiers (autres charges financières) au 31 août 2019.

La juste valeur estimative des placements de la Société pourrait changer au cours de périodes à venir. Tout changement pourrait être important et il serait reflété à l'état du résultat global à mesure qu'il surviendrait.

Risque de crédit lié aux placements – Hormis les placements dans Aireon et dans Searidge, afin d'atténuer le risque de pertes lié aux activités de placement, nous n'investissons que dans des obligations à court terme et de premier ordre. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux, d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou d'autres obligations d'entités bénéficiant d'une cote se situant parmi les deux catégories les plus élevées pour les titres d'emprunt à long terme ou dans la catégorie la plus élevée pour les titres d'emprunt à court terme, accordée par au moins deux agences de notation. Tous les titres adossés à des créances doivent être commandités par une banque de l'Annexe I et ils ne doivent contenir aucun actif synthétique. Notre portefeuille est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties de placements. Aucun placement courant de la Société au 31 août 2019 n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme.

Perception des débiteurs – Nous avons instauré de strictes politiques de crédit. Nous avons établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels nous fournissons des services de navigation aérienne et avons pris d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent notre risque de crédit. Nos modalités générales de règlement prévoient un délai de 30 jours pour les services de navigation aérienne et d'au plus 45 jours pour certains autres services, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Grâce à nos politiques de crédit, nous pouvons aussi exiger les paiements à l'avance ou obtenir une sûreté satisfaisante dans certaines circonstances.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Risque de liquidité – Nous sommes également exposés à un risque de liquidité. Nous atténuons ce risque en surveillant les exigences actuelles et prévues en matière de liquidités, compte tenu des tendances qui se dessinent en ce qui a trait à la circulation aérienne et des cotisations prévues à nos régimes de retraite, pour nous assurer que nous maintenons des réserves suffisantes en termes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements et (ou) de facilités de crédit inutilisées de sorte à satisfaire à nos exigences en matière de liquidités à court terme ainsi qu'à plus long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, comme il est expliqué à la note 14 afférente aux états financiers de l'exercice 2019.

Au 31 août 2019, la Société disposait d'une tranche inutilisée de 684 \$ aux termes de ses facilités de crédit consenties, et elle avait affecté un montant de 310 \$ de ces facilités pour satisfaire à ses exigences à l'égard du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de l'acte de fiducie cadre. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société contient des obligations à court terme de premier ordre. La Société estime qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation.

Écarts des flux de trésorerie découlant de la circulation aérienne – Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant de récessions (2009), d'attaques terroristes (2001), d'épidémies (SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci :

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle, une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 14 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.
- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient tous influencer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures. En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction (se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » présentée préalablement).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Couverture d'assurance – Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation remonte au 15 novembre 2018 et nous comptons renouveler le programme le 15 novembre 2019. Cette police d'assurance couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires – La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2019 pour un résumé des principales méthodes comptables de la Société.

La norme et l'interprétation suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1^{er} septembre 2018.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 instaure un nouveau modèle selon lequel les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients doivent être comptabilisés de manière à montrer le transfert de biens ou de services à des montants qui reflètent la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le modèle propose deux méthodes pour la comptabilisation des produits, soit à un moment précis ou progressivement, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, pour établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 15, la nouvelle norme a été appliquée rétrospectivement. L'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur le résultat net découlant des contrats générateurs de produits en cours était de néant au 1^{er} septembre 2017. La Société a analysé ses flux de rentrées et ses principaux contrats conclus avec des clients au moyen du modèle en cinq étapes de l'IFRS 15, à la suite de quoi il a été établi qu'il n'était pas nécessaire d'apporter quelque changement que ce soit au résultat net ou au calendrier de comptabilisation des produits.

La Société s'est prévaluée de la mesure de simplification suivante dans l'application de l'IFRS 15.

- Les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et les contrats qui ont été achevés avant le 1^{er} septembre 2017 n'ont pas été retraités.

Les principales méthodes comptables que la Société applique à ses flux de rentrées sont décrites plus en détail à la note 3 k) des états financiers de l'exercice 2019.

IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »)

L'IFRIC 22 vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes (ou de la partie d'actif, de charge ou des produits connexes) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. La Société a adopté l'IFRIC 22 en date du 1^{er} septembre 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »). Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise.

La Société a revu en détail les contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 16 et a conclu que les conséquences en matière de comptabilité sont minimes. La Société prévoit employer la méthode d'application rétrospective modifiée au moment où elle appliquera l'IFRS 16. En ce qui a trait à tout contrat de location qui répond à la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 et qui était classé auparavant en tant que contrat de location simple, la Société s'attend à ce que la valeur de son actif au titre du droit d'utilisation soit égale à l'obligation locative à l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019.

Cadre conceptuel de l'information financière (« le Cadre conceptuel »)

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel, sur lequel il s'appuie pour établir de nouvelles normes. Le Cadre conceptuel n'est pas une norme comptable et il ne supplante pas les dispositions des autres normes IFRS. La version révisée du Cadre conceptuel précise que, pour être utile, l'information financière doit être à la fois pertinente et présentée de façon fidèle. Il renferme également des définitions révisées d'un actif et d'un passif, il fournit des critères de comptabilisation des actifs et des passifs et il confirme que différentes méthodes d'évaluation s'avèrent utiles et sont permises.

L'IASB a également publié le document intitulé *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* (« les Modifications ») afin de mettre à jour les références aux versions antérieures du Cadre conceptuel dans les normes IFRS. Le Cadre conceptuel et les Modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et leur application anticipée est permise. L'ampleur de l'incidence de ce changement n'a pas encore été déterminée.

IAS 1, Présentation des états financiers (« IAS 1 ») et IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (« IAS 8 »)

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 et à l'IAS 8 qui servent à clarifier la définition du terme « significatif » et l'application de cette notion. L'objectif de ces modifications est d'aider les entités à déterminer l'information qui doit être incluse dans leurs états financiers.

Les modifications s'appliqueront aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. L'ampleur de l'incidence de ces modifications sur la Société n'a pas encore été établie.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

Avantages du personnel

Nous comptabilisons les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Selon les IFRS, les montants présentés dans nos états financiers consolidés sont déterminés en fonction d'hypothèses actuarielles concernant les estimations des obligations au titre des prestations futures et du rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses portent, sans toutefois s'y limiter, sur le taux d'actualisation utilisé pour estimer les obligations au titre des prestations futures, le taux de croissance de la rémunération, l'inflation, la tendance des coûts liés aux soins de santé et la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des membres du personnel. Les montants touchés sont les actifs et passifs au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, les salaires et avantages sociaux ainsi que le coût financier net lié aux avantages du personnel à l'état du résultat net, et les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

Même si ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des variations des hypothèses pourraient influencer considérablement sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les coûts nets futurs des régimes.

Les principales hypothèses appliquées pour calculer les coûts nets des régimes d'avantages sociaux sont le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations, y compris les prestations de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des retraités.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs qui seront nécessaires pour satisfaire aux obligations des régimes. Il est fondé sur le rendement des obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie estimatifs des régimes.

En raison de la capitalisation des déficits des régimes de retraite (de la manière déterminée selon les évaluations des régimes aux fins de la capitalisation conformément aux règles du BSIF) au cours des exercices antérieurs, les cotisations aux régimes de retraite ont été de beaucoup supérieures à la charge de retraite portée à l'état des résultats. Nos estimations des cotisations futures aux régimes de retraite sont présentées ci-dessus à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à nos états financiers de l'exercice 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sources d'estimations et d'incertitudes en ce qui a trait aux avantages du personnel.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En mai 2018, NATS a investi dans Aireon. Étant donné qu'il n'existe pas de marché actif pour les instruments de capitaux propres d'Aireon et que les participations acquises par NATS ont sensiblement les mêmes caractéristiques que celles acquises par la Société, cette dernière a utilisé le prix payé par NATS comme base pour évaluer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans cette entité sous forme d'actions privilégiées. L'évaluation indépendante de la valeur d'Aireon obtenue en août 2019 a confirmé la valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées déterminée en fonction du prix payé par NATS. L'évaluation fait l'objet d'une incertitude relative à l'estimation et elle est tributaire de l'atteinte d'objectifs d'exploitation, techniques et financiers par Aireon.

La Société continue de surveiller l'état d'Aireon afin de déterminer la présence de tout indicateur qui aurait une incidence sur la juste valeur d'Aireon. Les variations de l'évaluation d'Aireon à titre d'entité pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées, dont les changements seraient pris en compte dans l'état du résultat net au besoin. Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est assujéti au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait fluctuer au fil du temps en raison notamment de la conjoncture économique, de l'ajout possible d'investisseurs supplémentaires et des flux de trésorerie d'Aireon.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément au Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et le chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du chef de la direction et du chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2019.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2019
(en millions de dollars)

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2019.

Changements apportés au CIIF

Un changement significatif dans le CIIF est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur. Un tel changement s'est produit au premier trimestre de l'exercice 2019 du fait de la mise en œuvre du système Workday, un logiciel de planification des ressources de l'entreprise (« PRE ») en mode infonuagique. Ce système a amélioré la gestion du capital humain de NAV CANADA et il offre de nouvelles fonctionnalités et possibilités permettant aux Services des finances et de l'approvisionnement de simplifier les processus. Étant donné l'importance relative des transactions traitées par le PRE, nous estimons que le changement apporté au CIIF est significatif. Nous avons établi que le CIIF dans le cadre du nouveau système Workday avait été conçu de manière appropriée.

Aucun autre changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.